

Le Président

RECEPISSE DE DEPOT

**D'UN DOSSIER RELATIF A L'ATTESTATION DE CONFORMITE
D'UN LOGICIEL DE COMPTABILITE DES OFFICES D'HUISSIERS DE JUSTICE**

**En application de l'arrêté du 25 juin 2012
NOR: JUSC1225420A**

Je soussigné, Benoît SANTOIRE, Président de la Chambre Nationale des Commissaires de Justice, dont le siège social est au 44 rue de Douai – 75009 PARIS certifie que :

**La SARL GEST'HELP Huissiers
Dont le siège est 89 rue de Turenne
75003 PARIS
Immatriculée au RCS de PARIS sous le n°380 801 076**

Ont déposé le 20 mai 2022 un rapport spécial délivrant l'attestation de conformité d'un traitement automatisé pour la tenue des comptabilités d'Huissiers de Justice concernant le système :

GEST'HELP Version 3 (R202203)

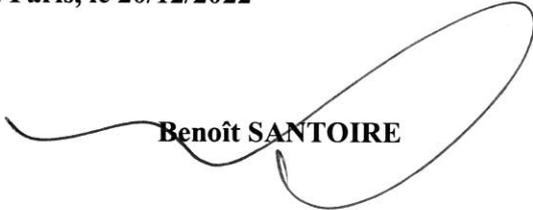
Comprenant la fiche de synthèse,

Et établi par le Commissaire aux comptes inscrit sur la liste arrêtée par le Garde des Sceaux, (conformément à l'article 5).

Il est pris acte que l'attestation délivrée par le cabinet B2C (BRUNO CHEMIN CONSEIL) annule et remplace l'attestation délivrée précédemment pour les versions précédentes.

En conséquence, délivre le présent récépissé de dépôt, n° 2022-0480.

Fait à Paris, le 20/12/2022


Benoît SANTOIRE